

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Pascal GIACOMEL
Date de la convocation des conseillers	20 novembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	20 novembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Madame Emma ABREU, Madame Sylvie MUNDVILLER, Monsieur Hassan FERE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES

Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT

Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE

Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Dominique DI PONIO

Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE

Monsieur Hervé TOUGUET donne pouvoir à Madame Sylvie MUNDVILLER

Madame Aurélie TASTAYRE donne pouvoir à Monsieur Hassan FERE

Madame Danièle KAMENI, donne pouvoir à Monsieur Samir METIDJI

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Décision modificative n° 2 - Exercice 2024

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,
Vu la délibération du 26 mars 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 de la Commune,
Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 18 novembre 2024,

Considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2024 a pour objet d'ajuster les dépenses et les opérations d'ordre budgétaires inscrites sur les deux sections du Budget primitif 2024

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, notamment aux chapitres 65 et 012,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires en section d'investissement pour la réalisation de travaux devenus nécessaires,

Entendu, l'exposé de Madame Stéphanie DEVAUX, Adjointe au maire chargée des finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Adopte la décision modificative n°2 telle que présentée sur les tableaux joints en annexe.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à la Trésorière Municipale, et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs

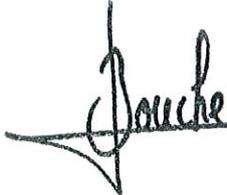
26 pour dont 5 pouvoirs (groupe majoritaire)

8 contre dont 3 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature  	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Pascal GIACOMEL Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20241128-24_10004-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°02/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	NATURE	FONCTIONS
Etude pour la création du parc au stade Delaune	11 000,00		20	2031	411
Divers travaux	39 606,75		21	2152	845
Amortissement - subvention Etat (Op.ordre)	16 843,00		040	13911	01
Amortissement - subvention Région (Op.ordre)	43 216,00		040	13912	01
Amortissement - subvention Département (Op.ordre)	3 553,00		040	13913	01
Amortissement - subvention Gr. Collectivités (Op.ordre)	13 830,00		040	139151	01
Amortissement - subvention Autres Groupements (Op.ordre)	453,00		040	13918	01
Amortissement - subvention Amendes de Police (Op.ordre)	19 652,00		040	13935	01
Intégration frais d'études (bâtiments scolaires) (Op.ordre)	7 125,40		041	21351	212
Intégration frais d'études (bâtiments scolaires) (Op.ordre)	10 906,80		041	21351	820
Intégration frais d'études (bâtiments sportifs) (Op.ordre)	43 584,00		041	2313	411
Intégration frais d'études (marché couvert) (Op.ordre)	2 893,78		041	21351	62
Redevance R2 2023 SIGEIF		37 701,76	13	13258	512
Subvention Agence Nationale du sport		70 845,24	13	1311	321
Intégration frais d'études (bâtiments scolaires) (Op.ordre)	7 125,40		041	2031	212
Intégration frais d'études (PIU) (Op.ordre)		10 906,80	041	2031	820
Intégration frais d'études (bâtiments sportifs) (Op.ordre)		43 584,00	041	2031	411
Intégration frais d'études (Marché couvert) (Op.ordre)		2 893,78	041	2031	62
Amortissement des frais d'études (Op.ordre)		39 606,75	040	28031	01
TOTAL	212 663,73 €	212 663,73 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OBJET	DEPENSES	RECETTES	CHAPITRE	NATURE	FONCTIONS
Rémunération du personnel	500 000,00		012	64111	01
Subvention complémentaire au CCIP	50 000,00		65	65736212	317
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (Op.ordre)	39 606,75		042	6811	01
Amortissement subventions (Op.ordre)	-492059,75	97 547,00	042	777	01
Autres			65	65888	01
TOTAL	97 547,00 €	97 547,00			
TOTAL GENERAL	310 210,73 €	310 210,73			

Accès de réception en préfecture
077-217705144-20241128-24_10004-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024